

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 avril 2024**

**Délibération n° CP-2024-3119**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Animation sciences de la vie-santé - Attribution de subventions de fonctionnement au pôle de compétitivité Lyonbiopôle et au cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) pour leur programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

**Commission permanente du 8 avril 2024****Délibération n° CP-2024-3119**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Animation sciences de la vie-santé - Attribution de subventions de fonctionnement au pôle de compétitivité Lyonbiopôle et au cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) pour leur programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte et objectifs de la Métropole**

L'accompagnement, par la Métropole, des activités à impact s'appuie, notamment, sur la réunion et l'activation, sur le territoire et avec les territoires partenaires, de multiples leviers permettant à un véritable écosystème d'innovation et de production de se constituer, de se développer et d'opérer les transformations nécessaires respectant les limites planétaires.

La filière d'activité santé est stratégique du fait de son fort impact sociétal parce qu'elle est mobilisée en réponse à des enjeux aussi bien individuels que collectifs, locaux que mondiaux. Profondément ancrée dans l'histoire scientifique, médicale et entrepreneuriale du territoire, elle représente également une masse critique importante et un fort potentiel à la fois de résilience et de développement. Elle fonctionne, enfin, sur la base de très fortes coopérations et fertilisations croisées entre les acteurs publics et privés du territoire.

Avec la création de la Métropole en 2015 et l'intégration des compétences en matière de santé et médico-sociales, les actions de la collectivité se sont élargies en faveur d'une approche plus globale de la santé, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé, combinant ainsi les enjeux de la prévention jusqu'au soin pour bien vivre en bonne santé. Les actions mises en œuvre par la Métropole intègrent également le nécessaire croisement entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale vers "Une Seule Santé" (*One Health*), inscrivant le territoire et son écosystème dans une contribution marquée aux enjeux de santé mondiale.

Historiquement, la création du pôle de compétitivité en santé Lyonbiopôle et de réseaux thématiques académiques et cliniques comme le cancéropôle CLARA ont contribué à structurer cette filière et à en accroître le dynamisme et la visibilité.

En cohérence avec cette vision globale, le pôle de compétitivité en santé Lyonbiopôle et le cancéropôle CLARA sollicitent la Métropole pour soutenir leurs programmes d'actions respectifs en 2024.

## II - Propositions de financement pour l'année 2024

### 1° - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle

Depuis sa création en 2005, l'association Lyonbiopôle accompagne les entreprises innovantes (innovation organisationnelle et/ou technique) du secteur de la santé. Rassemblant 270 adhérents à fin 2023, dont une grande majorité de petites et moyennes entreprises (PME) (228), elle s'attache à animer et fédérer les sociétés innovantes des biotechnologies, de la pharmaceutique, des technologies médicales, du diagnostic et de la santé digitale.

Lyonbiopôle Auvergne-Rhône-Alpes est un pôle de compétitivité à dimension internationale. Sa position est reconnue et la dynamique que l'association a lancée se poursuit, qu'il s'agisse de stimuler l'innovation, d'accompagner le développement des PME, de les mettre en visibilité en local, au national et à l'international ou de leur proposer des infrastructures dédiées de haut niveau.

Lyonbiopôle se positionne comme le catalyseur de l'écosystème d'innovation santé en Auvergne-Rhône-Alpes et a déployé progressivement son expertise et ses offres d'accompagnement sur l'ensemble des thématiques de la santé.

#### a) - Objectifs

La Métropole souhaite accompagner l'association Lyonbiopôle dans son action et lui confirmer son engagement afin de :

- favoriser la production d'innovations en santé porteuses de sens et génératrices d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- conforter l'ancrage des laboratoires de recherche, des entreprises et des compétences en santé au sein de l'agglomération lyonnaise et des territoires partenaires en proximité,
- sensibiliser et accompagner, avec l'appui de la collectivité et de ses partenaires experts, les entreprises de l'écosystème santé pour la prise en compte des enjeux de transition et d'achats responsables.

#### b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023

Par délibération du Conseil n° 2023-1604 du 27 mars 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 235 000 € au profit de Lyonbiopôle dans le cadre de son programme d'actions 2023.

Au terme de l'année 2023, les résultats de Lyonbiopôle s'illustrent comme suit :

- 199 projets de recherche et développement (R&D) collaboratifs accompagnés (dont projets européens), dont 94 jusqu'au dépôt (41 financés - 122 M€ d'investissements dont 48 M€ d'aides publiques - 23 encore en instruction),
- 76 événements scientifiques, économiques et sur l'international (co)-organisés, 2 730 participants mobilisés,
- 314 retombées dans la presse,
- plus de 20 800 abonnés sur les réseaux sociaux,
- finalisation de la preuve de concept du programme d'accélération avec trois PME - recrutement d'une nouvelle promotion en cours,
- partenariats actifs avec Mabdesign, Icare Lab, Noveka!, Enosis Santé, alliance des pôles santé France,
- labellisation du dossier Biocluster Français d'innovation en infectiologie (BCF21) dans le cadre du plan France 2030,
- poursuite de la démarche de sensibilisation des adhérents aux enjeux de la transition et de mobilisation autour de la décarbonation de la R&D en biotechnologies : cinq ateliers organisés, 22 structures régionales engagées.

#### c) - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel

Depuis sa création en 2005, le pôle a démontré sa capacité à structurer et faire croître son écosystème de manière pérenne, lui permettant de se positionner comme animateur de la filière santé.

En 2024, il poursuivra l'accompagnement de la structuration et du développement de l'écosystème régional d'innovation en santé en ligne, avec sa feuille de route pour la phase V des pôles de compétitivité, validée pour la période 2023-2026.

En 2024, les missions du pôle seront renforcées et perpétuées, avec pour finalité le développement et le maintien de la professionnalisation de ses entreprises membres. La mise en réseau de ces dernières demeure un facteur capital de leur prospérité, au niveau régional, national et international.

Lyonbiopôle poursuivra ainsi le déploiement, auprès de ses adhérents, de sa feuille de route articulée autour des grands axes suivants :

- soutien à l'innovation, avec un accompagnement des projets de l'idée à la réalisation, en passant par l'identification de partenaires et l'accès aux financements. Le soutien à l'innovation reste plus que jamais ancré au cœur des activités de Lyonbiopôle Auvergne-Rhône-Alpes et de son plan d'actions en 2024. Pour mener à bien cette mission fondamentale, le pôle continuera de mobiliser un écosystème dense d'innovation régional académique, clinique et industriel dans son programme d'animation scientifique et technologique,
- appui au développement des PME : stratégie, ressources humaines, identification de nouveaux partenariats, accès au marché, développement en Europe et à l'international, financement,
- promotion de la filière santé régionale et de ses acteurs : visibilité des adhérents, représentation de la filière, rayonnement international. Lyonbiopôle contribuera également à renforcer l'identité industrielle et technologique du territoire par son soutien spécifique à la filière d'excellence industrie de la santé.

Le programme d'actions 2024 sera également marqué par :

- la fin de l'exploitation du centre d'innovation et l'accompagnement des structures hébergées dans leur transition vers de nouveaux laboratoires,
- une animation renforcée sur les enjeux de transition : démarche collective sur la décarbonation de la R&D en santé, mise en place de partenariats avec d'autres acteurs, comme l'association Axelera, pour favoriser des approches intersectorielles et mobiliser des expertises complémentaires à celles du pôle en appui à l'accompagnement de ses membres dans la prise en compte des enjeux de préservation des ressources et la mise en place d'actions déjà éprouvées ou plus innovantes. Le pôle poursuivra le développement des actions de sensibilisation et formation, et s'impliquera dans la structuration de groupes de travail visant à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre pairs et à faire émerger des initiatives concrètes.

Le pôle restera prioritairement focalisé sur l'innovation en santé mais veillera, néanmoins, à déployer des actions nouvelles afin de répondre aux multiples enjeux sociétaux qui irriguent les réflexions et l'avenir du territoire.

Le projet de création du BCF2I étant lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt pour structurer les grands *bioclusters* français dans le cadre du plan France 2030, le pôle, porteur de la candidature, poursuivra son investissement sur le projet pour accompagner la mise en place d'une organisation dédiée. Le déploiement de cette initiative permettra de mettre en œuvre une nouvelle vision et des modalités inédites d'accélération des produits et services dédiés à lutter contre les virus émergents et ré-émergents et d'intégrer et valoriser des expertises fortes comme les sujets portés jusque-là par le hub *Veterinary Public Health* VPH sur la santé publique vétérinaire. L'investissement des porteurs de ce projet ayant permis sa labellisation tout au long de l'année 2023, permettra, en 2024, de poser les 1<sup>ers</sup> jalons d'une organisation : structuration juridique, constitution de la gouvernance, recrutement d'une équipe opérationnelle.

Le budget prévisionnel de Lyonbiopôle pour l'année 2024, d'un montant total de 4 059 666 €, dont une assiette éligible de 2 411 707 €, est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes privées	Montant (en €)	Subventions	Montant (en €)
direction générale	1 185 407	cotisations membres	558 570	Région Auvergne Rhône-Alpes (AuRA) - part État	274 810
		dotations fondateurs	485 000	Région AuRA	834 395
développement économique et international	1 153 836	nouveaux partenaires	75 000	Métropole - Animation Lyonbiopôle	235 000
		sponsoring ponctuel	113 100	Métropole - Structuration BCF2I	54 000
projets de R&D et stimulation de l'innovation	680 580	conventions de partenariats/annuaire	62 500	Grenoble-Alpes Métropole	25 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes privées	Montant (en €)	Subventions	Montant (en €)
		prestations de services	281 514	Clermont Auvergne Métropole	10 000
offre d'infrastructures mutualisées	1 039 843	projets européens			
		sous locations & prestations associées	1 050 777		
		<b>Total 1</b>	<b>2 626 461</b>	<b>Total 2</b>	<b>1 433 205</b>
<b>Total</b>	<b>4 059 666</b>	<b>Total</b>			<b>4 059 666</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 235 000 € pour accompagner l'association Lyonbiopôle dans le cadre de son programme d'animation pour l'année 2024, ainsi qu'une subvention complémentaire exceptionnelle de 54 000 € afin de soutenir la structuration du BCF2I.

## 2° - CLARA

La fondation CLARA a pour membres fondateurs les universités (Université de Lyon, Communauté Université Grenoble Alpes, Université Clermont-Auvergne) et les établissements de santé hospitalo-universitaires (centre Léon Bérard, centre Jean Perrin, Hospices civils de Lyon, centre hospitalier universitaire -CHU- Grenoble Alpes, CHU de Saint-Etienne, CHU de Clermont-Ferrand) régionaux.

Son objectif est de coordonner, dynamiser et mettre en visibilité la communauté de recherche et de soins en oncologie sur le territoire régional afin d'accélérer l'innovation dans la lutte contre le cancer.

Depuis le 22 février 2023, cette fondation est abritée sous l'égide de la Fondation innovation et transitions. Le CLARA s'appuie sur une équipe de huit salariés pour la conduite de ses actions.

Elle sollicite le soutien de la Métropole au titre de son programme d'actions 2024.

### a) - Objectifs

Avec un objectif initial de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en Auvergne-Rhône-Alpes, pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne, la Métropole soutient le CLARA pour :

- la mise en œuvre d'actions de transfert de technologies entre des laboratoires et des PME visant à favoriser le développement économique en oncologie, dans le cadre du dispositif spécifique Preuve de concept,
- appréhender les problématiques de santé publique sur le territoire, en particulier relatives à la prévention des cancers.

Le CLARA bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien de la collectivité compte tenu de ses compétences, avec des financements attribués par deux délégations, en complémentarité :

- au titre du soutien au fonctionnement et à l'animation du réseau, objet de la présente délibération,
- au titre du soutien à des projets structurants dans le domaine de la prévention santé, par la direction santé protection maternelle et infantile au sein de la délégation solidarités, habitat et éducation

### b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023

Par délibération du Conseil n° 2023-1604 du 27 mars 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de la fondation CLARA dans le cadre de son programme d'actions 2023 relatif à l'animation du CLARA.

En cohérence avec sa nouvelle feuille de route 2023-2027, l'exercice 2023 s'est traduit comme suit :

- animation scientifique et actions internationales : 34 évènements organisés ou soutenus, plus de 3 500 personnes réunies, huit mobilités de jeunes chercheurs vers l'international soutenues pour un montant de 7 000 €, trois conférences soutenues lors des entretiens Jacques Cartier à Lyon,

- 25 projets de recherche suivis dans le cadre des programmes de soutien à l'innovation émergence pour un montant de 474 764 €,

- 6 projets structurants suivis, deux nouveaux projets labellisés en 2023 - ASTEROPA et PERCO - qui ont mobilisé un financement public de 260 000 € auprès de collectivités locales, 11 projets de transfert de technologies et valorisation suivis dans le cadre du dispositif Preuve de concept. Trois nouveaux projets Preuve de concept ont été labellisés en 2023 - ADER, CK2INHIB, NEOCELL - pour un montant d'investissement par les entreprises partenaires de 1 152 684 € et un co-financement public alloué par les collectivités territoriales de 709 922 €

**c) - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel**

Avec la confirmation de sa labellisation par l'Institut national du cancer (INCa), l'action du CLARA en 2024 s'inscrit dans le cadre de la feuille de route 2023-2027 des cancéropôles, qui définit un socle de missions communes, tout en prenant en compte les compétences et spécificités de la Région AuRA.

Pour le CLARA, cette nouvelle feuille de route est organisée autour de trois domaines d'innovation :

- les innovations biomédicales,
- les innovations en technologies pour la santé,
- la prévention et les innovations sociales.

Chaque pilier de la programmation, définie dans le contrat d'objectif 2023-2027, sera mis en œuvre en 2024, avec en particulier :

- des appels à projets : programme Oncostarter, programme Preuve de concept, projets structurants,
- des animations/événements en direction des professionnels et du grand public : ateliers thématiques, forum de la recherche en cancérologie, des soirées grand public, soirée des lauréats, entretiens Jacques Cartier, etc.

Le budget prévisionnel du CLARA, pour l'année 2024, d'un montant total de 369 148 €, est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	11 512	État - INCa	122 148
		Région AuRA	82 000
		Métropole	80 000
services extérieurs	90 877	Grenoble Alpes Métropole	25 000
autres services extérieurs	135 989	Conseil départemental de la Loire	18 000
		Saint-Etienne Métropole	5 000
charges de personnel	130 770	Clermont Auvergne Métropole	7 000
		Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation	30 000
<b>Total</b>	<b>369 148</b>	<b>Total</b>	<b>369 148</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € pour accompagner la fondation CLARA dans le cadre de son programme d'animation pour l'année 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2024, de subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 235 000 € au profit de l'association Lyonbiopôle au titre de son animation générale,
- d'un montant de de 54 000 € au profit de l'association Lyonbiopôle au titre du BCF2I,
- d'un montant de 80 000 € au profit de la fondation CLARA hébergée par la Fondation Innovation et Transitions,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Lyonbiopôle et la fondation CLARA, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 369 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P02O0861 pour un montant de 329 000 €, et opération n° 0P03O3890 pour un montant de 40 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 avril 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-321042-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
---